

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

Délibération
n° 2014.04.121

Désignation des
représentants du
GrandAngoulême au
conseil
d'administration et à
l'assemblée générale
de la Société publique
locale
d'aménagement
"Grand Angoulême
Mobilités
Aménagement" (SPLA
GAMA)

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 avril 2014**

Secrétaire de séance : Danielle BERNARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, François ELIE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014**DELIBERATION
N° 2014.04.121**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE****DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRANDANGOULEME AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
D'AMENAGEMENT "GRAND ANGOULEME MOBILITES AMENAGEMENT" (SPLA GAMA)**

Par délibération n°65 du 11 avril 2013, le GrandAngoulême a approuvé la création d'une société publique locale d'aménagement (SPLA).

L'objet de cette société est de réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, ainsi que des études préalables, de procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en application des articles L. 221-1 et L. 221-2, à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des objectifs énoncés à l'article L. 300-1, ou à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux.

La SPLA est administrée par un conseil d'administration composé des 18 représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	182	91,00%	910 000 €	10
Commune d'Angoulême	5	2,50%	25 000 €	2
Commune de Gond-Pontouvre	2	1,00%	10 000 €	1
Commune de L'Isle d'Espagnac	2	1,00%	10 000 €	1
Commune de La Couronne	3	1,50%	15 000 €	1
Commune de Soyaux	4	2,00%	20 000 €	2
Commune de Ruelle	2	1,00%	10 000 €	1
TOTAL	200	100,00%	1 000 000 €	18

Conformément aux statuts de ladite société, 10 conseillers communautaires doivent donc être désignés pour représenter le GrandAngoulême au conseil d'administration et un à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER

Monsieur Jacky BOUCHAUD
Monsieur Bernard RIVALLEAU
Monsieur Jean-François DAURE
Monsieur Bernard DEVAUTOUR
Monsieur Guy ETIENNE

Monsieur Jean-Jacques FOURNIE
Madame Fabienne GODICHAUD
Monsieur Bertrand MAGNANON
Monsieur Michel GERMANEAU
Madame Françoise COUTANT

pour représenter la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au conseil d'administration de la société publique locale d'aménagement GAMA (SPLA),

DE DESIGNER Monsieur Jean-François DAURE pour représenter le GrandAngoulême à l'assemblée générale,

D'AUTORISER un des conseillers représentant le GrandAngoulême à exercer, le cas échéant, la fonction de Président de la société publique locale d'aménagement (SPLA).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 avril 2014	<u>Affiché le :</u> 22 avril 2014